

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03757

Numéro SIREN : 820 866 895

Nom ou dénomination : SFC AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/035566

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

A2020/035566

Dénomination : SFC AUDIT
Adresse : 18 avenue Félix Faure 69007 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2016B03757
n° d'identification : 820 866 895
n° de dépôt : A2020/035566
Date du dépôt : 18/11/2020

Pièce : Ordonnance du Président du 18/11/2020



5549300

20083846

REQUETE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON,

Le soussigné :

Monsieur Régis LACROIX agissant en qualité de Gérant de la Société SFC AUDIT,
SARL au capital de 12 278 euros,
Dont le siège est à LYON 69007 18 Avenue Félix Faure, 69007 LYON,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro
820 866 895 ,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Les associés de la société SFC AUDIT envisagent sa transformation en société par actions simplifiée. En application de l'article L. 224-3 du Code de commerce, cette transformation ne pourra être décidée par la collectivité des associés que sur présentation par un ou plusieurs commissaires d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Le même article dispose que le commissaire à la transformation peut être chargé de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce, et que dans ce cas, un seul rapport serait rédigé.

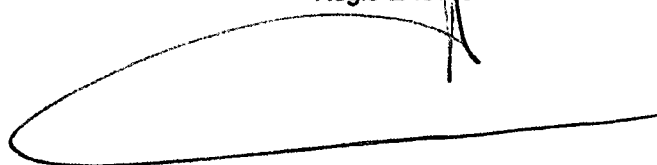
C'est pourquoi le soussigné ès-qualités sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner un Commissaire en vue de l'accomplissement de la mission légale définie ci-dessus.

En conséquence, le soussigné requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner :

- ❑ **SOFAGEC, représentée par Monsieur Philippe SALLE**
- ❑ **3 rue du Docteur Charles-Gabriel Pravaz**
- ❑ **69110 SAINT-FOY LES LYON**

Le 10 novembre 2020

Régis LACROIX



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société SFC AUDIT SARL, sise 18 avenue Félix Faure 69007 LYON RCS Lyon 820 866 895

Tendant à voir désigner un commissaire aux apports.

Vu les dispositions des articles L.225-147, R.210-19, R.225-7 et R.225-136 du code de commerce.

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports :

La société SOFAGEC
Représentée par Monsieur Philippe SALLE
3 rue du Docteur Charles-Gabriel Pravaz 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

inscrite sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce,

avec mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

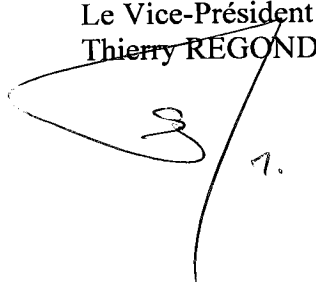
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 18/11/2020

Le greffier,
Mireille BASSON



Le Vice-Président
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.53 € TTC (22.19 € HT – 4.44 € TVA – 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

